Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 21159

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d"information"))
MASTER : MASTER Mention Comptabilité - Contrôle - Audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1

Président de l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

314 Comptabilite, gestion

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours Comptabilité - Contrôle - Audit

La production des informations financières est de plus en plus automatisée et toujours plus abondante. Leur interprétation et leur exploitation à des fins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires sont d'une complexité croissante. Les emplois visés supposent une grande autonomie de travail et des compétences techniques dans les domaines suivants : comptabilité, finance, droit des affaires, droit social, droit fiscal, informatique et management. De plus la maîtrise de l'anglais appliqué aux affaires et une bonne culture économique sont indispensables.

Le/la diplômé(e) doit savoir analyser et interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques. Il/Elle doit être capable de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes, de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns, d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités, de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets), de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan). Dans son domaine, il/elle doit savoir négocier avec les tiers (exemple : banques) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social.

- rechercher dans la documentation technique (par exemple, le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe
- communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).
 - travailler en autonomie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;
- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.
- chef de mission ou chef de groupe dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients, sous la responsabilité directe d'un expert-comptable ;
- collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes, sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;
- expert-comptable stagiaire
- responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille reflétant approximativement le niveau de complexité);
- responsable de la consolidation ;
- contrôleur de gestion ;
- responsable administratif et financier d'une structure moyenne ou grande ;
- responsable du service d'audit interne d'un groupe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

Réglementation d'activités :

Pour l'exercice de la profession d'expert-comptable : nécessité d'obtenir le Diplôme d'expertise-comptable (DEC)

Pour l'exercice de la profession de commissaire aux comptes : nécessité d'obtenir le DEC ou le Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès

L'accès à la première année du master professionnel Comptabilité - Contrôle - Audit est subordonné à l'obtention

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné. Il s'agit, de droit, des titulaires de la Licence mention Gestion parcours Comptabilité - Contrôle - Audit délivrée par l'Université Paris 1 et, sous réserve de capacité d'accueil, des titulaires de licences dans le même domaine ayant satisfait les prérequis nécessaires pour accéder en master Comptabilité - Contrôle - Audit dans le même domaine.

- soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger). L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.

L'accès à la deuxième année du master 2 professionnel Comptabilité - Contrôle - Audit est subordonné à l'obtention du diplôme de maîtrise délivré en première année de master mention Comptabilité - Contrôle - Audit ou d'un diplôme de niveau au moins équivalent ou au bénéfice de la validation d'acquis liés à l'expérience professionnelle ou aux travaux personnels du candidat.

L'accès est de droit aux titulaires du master 1 Comptabilité - Contrôle - Audit délivré par l'Université Paris 1.

Descriptif des composantes de la certification Master 1

Semestre 1

UE 1 : UE Droit (8 ECTS) : Droit communautaire des affaires (2 ECTS) ; Droit pénal général et spécial (4 ECTS) ; Entreprise en difficulté (2 ECTS)

UE 2 : UE Comptabilité et Audit (12 ECTS) : Comptabilité des groupes de sociétés (6 ECTS) ; Commissariat aux comptes et méthodes d'audit (4 ECTS) ; Evaluation (2 ECTS)

UE 3 : Management et Contrôle (10 ECTS) : Management 1 (4 ECTS) ; Contrôle de gestion de pilotage stratégique 1 (4 ECTS) ; Anglais (2 ECTS) ; Cycle de conférences

Semestre 2

UE 1 : UE Droit(8 ECTS) : Droit des contrats (2 ECTS); Contrôle et contentieux fiscal (2 ECTS) ; Fiscalité internationale et fiscalité des groupes (2 ECTS) ; Anglais (2 ECTS)

UE 2 : UE de Professionnalisation (10 ECTS) : Finance de marché et finance d'entreprise (4 ECTS) ; Tableau de bord et reporting (2 ECTS); Management opérationnel du système d'information (2 ECTS) ; Economie comtemporaine (2 ECTS) ; Cycle de conférences UE 3 : UE de Méthodologie (12 ECTS) : Méthodologie de la recherche ; Stage ou CDD rédaction soutenance mémoire (12 ECTS)

Master 2

Semestre 3

UE 1 : Finance (9 ECTS) : Diagnostic financier et communication financière des groupes (3 ECTS); Gestion de la trésorerie (3 ECTS) ; Ingénierie financière (3 ECTS)

UE 2 : Comptabilité et Audit (12 ECTS) : Comptabilité des instruments financiers (3 ECTS) ; Fusion et opérations assimilées (6 ECTS) ; Risque, management et audit(3 ECTS)

UE 3 : Droit (9 ECTS) : Droit appronfondi des sociétés (3 ECTS) ; Droit des groupes et droit de la concurrence (3 ECTS) ; Anglais (3 ECTS) ; Cycle de conférences

Semestre 4

UE 1 : Management et contrôle (8 ECTS) : Management 2 (2 ECTS) ; Contrôle de gestion et pilotage stratégique 2 (2 ECTS) ; Management stratégique du SI (2 ECTS)

UE 2 : Professionnalisation (10ECTS) : Consolidation en normes IRFS et USGAAP (4 ECTS) ; Corporate reporting: Méthode et outils (2 ECTS)Préparation à l'UE1 de DSCG (2 ECTS); Anglais (2 ECTS)Cycle de conférences

UE 3 : Méthodologie (14 ECTS) : Rédaction et soutenance de mémoire (14 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par candidature individuelle	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	Х		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	
Dispense des UE 2, 3, 5, 6 et 7 du Diplôme Supérieur de	
Comptabilité et de Gestion (DSCG) arrêté du 9 janvier 2008	

Base légale

Référence du décret général :

Arrété d'accréditation 22 mars 2016

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002, jo du 27 avril 2002 (Réforme LMD création des masters)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.univ-paris1.fr/services/orive/

Autres sources d'information :

http://www.experts-comptables.fr/ https://www.cncc.fr/

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12, place du Panthéon 75005 PARIS]

$\label{leq:leading} \mbox{Lieu}(x) \mbox{ de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur:}$

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31489